



Pour plus d'informations :
Canada.ca/le-coronavirus

Information pour les communautés autochtones :
Canada.ca/coronavirus-info-autochtones

Le point sur la COVID-19

Aide financière et mesures de soutien pendant l'écllosion de COVID-19

Le 18 mars 2020, le premier ministre a annoncé une nouvelle série de mesures économiques visant à stabiliser l'économie pendant cette période difficile. Ainsi, jusqu'à 27 milliards de dollars seront versés en aide directe aux entreprises et aux travailleurs canadiens.

Tous les Autochtones y ont accès!

Premières Nations, Inuits, Métis, peu importe le lieu de résidence

IMPORTANT

Si ce n'est pas déjà fait, nous vous encourageons à remplir votre déclaration de revenus de 2018 pour vous assurer d'obtenir les prestations et crédits auxquels vous avez droit. Pour pouvoir bénéficier de certaines prestations, vous devez faire votre déclaration. SAC travaille de concert avec l'ARC pour trouver des moyens simplifiés d'obtenir les prestations.

Aide aux particuliers et aux familles

Hausse des montants de l'Allocation canadienne pour enfants (il faut avoir rempli sa déclaration de revenus de 2018)

- Si vous recevez déjà l'Allocation canadienne pour enfants et avez la garde d'un enfant admissible, en mai 2020, vous recevrez 300 \$ de plus par enfant, en plus de la prestation habituelle.
- **Vous n'avez pas à présenter de nouvelle demande.**
- Pour faire une demande, cliquez [ici](#) ou téléphonez au 1-800-387-1193. Pour le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, téléphonez au 1-866-426-1527.



Services aux
Autochtones Canada

Indigenous Services
Canada

Canada



Paiement spécial du crédit pour la taxe sur les produits et services (il faut avoir rempli sa déclaration de revenus de 2018)

- Les familles à revenu faible ou modeste recevront un paiement spécial du crédit pour la TPS d'ici le début de mai.
- La prestation additionnelle moyenne sera de près de 400 \$ pour les personnes seules et de 600 \$ pour les couples.
- **Il n'est pas nécessaire de présenter une demande. Les personnes admissibles au paiement sont automatiquement inscrites après avoir rempli leur déclaration de revenus.**

Délai supplémentaire pour produire la déclaration de revenus

- Les particuliers (autres que des fiducies) ont maintenant jusqu'au 1^{er} juin 2020 pour produire leur déclaration de revenus.
- Si vous devez de l'impôt, vous aurez jusqu'au 1^{er} septembre 2020 pour le payer, et ce, sans intérêts ni pénalités.

Soutien hypothécaire

- Les banques canadiennes se sont engagées à collaborer avec leurs clients, selon le principe du cas par cas, pour trouver des solutions qui les aideront à gérer les difficultés découlant de la COVID-19.
- Si c'est votre cas, **communiquez avec votre institution financière** au sujet de la possibilité d'un report hypothécaire.
- Si un créancier approuve un report de paiement sur une garantie d'emprunt ministérielle, aucune approbation supplémentaire de SAC n'est nécessaire, sauf si les dispositions du report de paiement dépassent la garantie d'emprunt ministérielle existante.

Soutien offert aux personnes malades, en quarantaine, touchées par les mesures d'isolement ou qui sont sans emploi ou ne peuvent pas travailler

Nouvelle Prestation canadienne d'urgence

- Ce nouveau soutien financier, qui prévoit un avantage imposable de 2 000 \$ par mois pour une période maximale de 4 mois, sera accessible à partir d'un portail Web sécurisé dès le début du mois d'avril. Il sera également possible de faire une demande par téléphone. D'autres renseignements seront diffusés sous peu. Cliquez [ici](#) pour en savoir plus.
- Inscrivez-vous au dépôt direct sur Mon dossier de l'ARC; c'est le moyen le plus rapide et le plus fiable de recevoir des prestations et des crédits.



Meilleur accès aux prestations de maladie de l'assurance-emploi

- Si vous êtes malade, en quarantaine ou si l'on vous a demandé de vous isoler, le gouvernement du Canada annulera l'obligation de fournir un certificat médical pour avoir droit aux prestations de maladie de l'assurance-emploi. Cliquez [ici](#) pour faire une demande.

Demande de prestations d'assurance-emploi

- Présentez d'abord une demande de prestations régulières sur le site de l'[Assurance-emploi](#) ou téléphonez au numéro sans frais : 1-800-206-7218. Vous serez automatiquement inscrit à la Prestation canadienne d'urgence si vous y êtes admissible.

Si vous avez besoin d'aide pour accéder aux services, remplissez une demande en ligne. Un agent de Service Canada communiquera avec vous d'ici deux jours ouvrables.

Canada.ca/service-canada-e-service



Soutien aux communautés autochtones et aux personnes les plus vulnérables

Nouveau Fonds de soutien aux communautés autochtones

- Grâce au [Fonds de soutien aux communautés autochtones](#), 305 millions de dollars serviront à aider les communautés autochtones à prévenir la maladie à coronavirus (COVID-19), à s'y préparer et à y réagir.
- Ce financement permettra aux communautés autochtones de tenir compte de leurs priorités et besoins particuliers : soutien aux aînés, lutte contre l'insécurité alimentaire, soutien à l'enfance (notamment en éducation), aide en santé mentale et services d'intervention d'urgence.
- De cette somme, 290 millions de dollars seront alloués aux communautés métisses, inuites et des Premières Nations. Les 15 millions de dollars restants seront mis à la disposition des organisations autochtones régionales ou en milieu urbain, qui soutiennent leurs membres vivant à l'extérieur de la communauté, et aux organisations régionales, comme les centres d'amitié et le Métis Settlement General Council of Alberta.



- Un appel de propositions sera lancé sous peu pour les fonds réservés aux organisations autochtones régionales ou en milieu urbain.

Amélioration de l'initiative Vers un chez-soi

- Pour aider les personnes sans-abri du Canada pendant l'écllosion de COVID-19, le gouvernement verse 157,5 millions de dollars à l'initiative Vers un chez-soi.
- Ce financement permettra de répondre à divers besoins, comme l'achat de lits et d'obstacles physiques aux fins d'éloignement social et la recherche d'hébergement pour réduire la surpopulation dans les refuges.
- Les refuges et autres organismes à but non lucratif peuvent faire une demande de financement [ici](#).

Soutien aux refuges et aux centres d'aide pour femmes et victimes de violence sexuelle

- Jusqu'à 50 millions de dollars seront versés aux refuges et centres d'aide pour femmes et victimes de violence sexuelle du Canada, afin de les aider à gérer ou à prévenir l'écllosion de la maladie dans leurs établissements.
- De ce montant, jusqu'à 10 millions de dollars seront versés au réseau de 46 refuges d'urgence dans les réserves et au Yukon de Services aux Autochtones Canada, pour aider les femmes et les enfants autochtones fuyant la violence.

Soutien à la santé des Premières Nations et des Inuits

- La demande de financement des besoins en santé publique communautaire des communautés des Premières Nations et des Inuits peut être soumise aux bureaux de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits de chacune des régions (par le biais de la Régie de la santé des Premières Nations en Colombie-Britannique).
- Les demandes de financement peuvent porter sur (sans s'y limiter) :
 - les besoins cernés pour mettre à jour et activer les plans de lutte contre la pandémie;
 - la capacité de la santé publique et des soins de santé primaires à répondre à l'épidémie de la COVID-19;
 - l'harmonisation des efforts de réponse en fonction des preuves;
 - la réponse aux besoins immédiats à court terme.
- Un [guide communautaire](#) a été créé pour aider les Premières Nations à accéder à ces fonds et des discussions régulières ont lieu avec le groupe de travail sur la santé publique des Inuits (lequel est composé d'organisations représentant les Inuits et des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux).



Soutien à la gestion des urgences dans les réserves

- Les communautés des Premières Nations peuvent avoir besoin de services d'aide d'urgence, qui peuvent être offerts par l'entremise du [Programme d'aide à la gestion des urgences](#) (PAGU).
- À l'heure actuelle, l'aide du PAGU est destinée à assurer l'intervention immédiate des Premières Nations en matière de santé et de sécurité liées à la COVID-19, en plus des autres dépenses qui seraient normalement assumées par le PAGU.

Soutien aux aînés

Réduction du retrait minimal des fonds enregistrés de revenu de retraite

- Cette nouvelle mesure a été mise en place pour réduire de 25 % le montant de retrait minimal exigé des fonds de revenu de retraite (FERR) pour 2020.

Soutien aux étudiants et aux nouveaux diplômés

Pause pour le remboursement des prêts d'études canadiens

- À compter du 30 mars, le gouvernement instaure une pause de six mois pendant lequel aucun remboursement des prêts d'études canadiens ne sera imposé aux bénéficiaires de prêts. Aucun paiement ne sera requis et les intérêts ne seront pas accumulés pendant cette période.
- Les étudiants n'ont pas à présenter une demande d'interruption du remboursement.

Soutien aux entreprises

- Une série de mesures ont également été mises en place pour soutenir les entreprises. Il s'agit notamment d'un soutien visant à éviter les licenciements, de l'accès au crédit, et plus. Consultez le [Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19](#) pour obtenir plus de détails.

**Pour en savoir plus, consultez le
Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la
COVID-19**

